

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20201217-21-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2020  
Date de réception en préfecture : 23/12/2020

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

<b>Date de convocation</b> <b>11 Décembre 2020</b>
---

<b>Date d'affichage du compte rendu</b>
---

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Petites Villes de Demain – délibération cadre proposant et engageant le projet Pôle Urbain Central (PUC)**

**N° de délibération : 21**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

**Rapporteur : M. DOSE**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement (PLUI HD) met en avant l'existence de plusieurs centralités structurantes qui présentent une offre d'équipements, de commerces, services et mobilité pour l'ensemble des habitants du Bassin de Pompey. Un des enjeux majeurs pour l'intercommunalité est de garantir ces dynamiques de centralités structurantes, base de la cohésion et du vivre-ensemble au Bassin de Pompey.

Aujourd'hui la collectivité se trouve face à deux défis à relever :

- Conjoncturel : endiguer les conséquences de la crise sanitaire pour maintenir un niveau de service, d'équipements et d'offre commerciale dans ses cœurs de bourgs ;

Structure maillée une reconversion économique exemplaire la moitié des actifs du Bassin de Pompey ne réside pas sur le territoire, lequel recouvre des fragilités avérées (une perte d'attractivité, espaces publics et parc de logements dégradés, dépréciation en termes d'image des cœurs de bourg ne favorisant pas la venue d'investisseurs).

Ces défis nécessitent une réaction rapide et visible pour réimpulser des dynamiques de centralité. Or, l'État propose un nouveau programme « Petites Villes de Demain » destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, inscrites dans un projet de territoire où l'intercommunalité puisse piloter des projets structurants, pour au moins deux de ses communes. Ces projets doivent être prêts à démarrer.

Dans ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Bassin de Pompey a notamment identifié comme projet structurant le Pôle Urbain Central (PUC), projet qui aujourd'hui répond à la nécessité faite par l'Etat « d'être prêt à démarrer ». En effet, de 2017 à 2018, un diagnostic urbain complet a permis de mettre en exergue l'ensemble des enjeux (fonciers, espaces publics, paysagers, stationnement, mobilité, transports en commun, typologie d'habitat, équipements, enjeux écologiques, risques naturels, circuits touristiques...) et des réponses possibles qui se sont traduites dans un Schéma d'intention.

La restructuration du maillage urbain proposé repose sur la requalification :

- De l'axe entre les deux villes de Frouard et Pompey (place du 10 Septembre, place de Lohmar, pont aménagé, Boulevard planté)
- Du Boulevard urbain et la densification urbaine (boulevard urbain, place Nationale, Ilot limon, Place de Lohmar)
- Du Parc naturel urbain et paysager (Quai de Pompey, Ile du Moulin, Espace Naturel sensible Triangle ferroviaire).

Ce projet en phase pré-opérationnelle demande un travail de coordination essentiel entre les communes et l'intercommunalité pour :

- Définir les propositions à retenir / à abandonner
- Identifier les opérations liées – études programmatiques
- Définir un ordre de priorité par collectivité
- Définir les contraintes/conséquences du projet par collectivités
- Mise à jour de l'état des lieux (étude datant de 2017) en fonction des 1<sup>ers</sup> échanges
- Établir un phasage global qui se décompose par collectivité
- Estimer le montant des travaux.

Au titre du programme « Petites Villes de Demain », il est proposé de présenter la candidature du Bassin de Pompey pour le projet « Pôle Urbain Central ». En cas d'éligibilité de la collectivité, le Bassin procédera au recrutement du Chef de projet et l'engagement des démarches nécessaires liées à la phase pré-opérationnelles du projet.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Comité stratégique du 24 novembre 2020,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de présenter auprès de Monsieur le Préfet la candidature du Bassin de Pompey sur le projet « Pôle Urbain Central » au titre du programme Petites Villes de Demain.

**DECIDE**, en cas d'éligibilité, de procéder au recrutement du Chef de projet.

**DECIDE**, en cas d'éligibilité, d'engager les démarches nécessaires liées à la phase pré-opérationnelle du projet, à savoir :

- Définir les propositions à retenir / à abandonner
- Identifier les opérations liées – études programmatiques
- Définir un ordre de priorité par collectivité
- Définir les contraintes/conséquences du projet par collectivités
- Mise à jour de l'état des lieux (étude datant de 2017) en fonction des 1<sup>ers</sup> échanges
- Établir un phasage global qui se décompose par collectivité
- Estimer le montant des travaux

**AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires pour l'engagement de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC